

rapidement. C'est là une question très complexe, aux facettes nombreuses. Le gouvernement est résolu à dissiper les inquiétudes des Canadiens à cet égard et à préserver le rôle de premier plan que joue le Canada dans la mise au point et la commercialisation des produits et des services liés à la biotechnologie. Un processus sûr et transparent sera mis en place pour éviter la diffusion de fausses informations à ce sujet et pour veiller à ce que les enjeux soient bien compris.

La recommandation 15 appuie le recours à des critères scientifiques en ce qui concerne l'application de mesures sanitaires et phytosanitaires. Le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour éclaircir la question de l'applicabilité des règles internationales au commerce des produits issus de la biotechnologie, y compris les organismes génétiquement modifiés. Le Canada propose la mise sur pied d'un groupe de travail de l'OMC sur la biotechnologie. Plusieurs Membres estiment que les règles actuelles de l'OMC sont suffisantes à cet égard, mais d'autres sont d'avis qu'il y a lieu de clarifier et d'amplifier ces règles afin qu'elles soient mieux adaptées aux produits et services de la biotechnologie.

Plusieurs textes de l'OMC renferment des dispositions qui pourraient s'appliquer à la biotechnologie, y compris l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Le gouvernement croit que le moment est venu de former au sein de l'OMC un groupe de travail qui aura pour tâche de déterminer dans quelle mesure ces dispositions peuvent effectivement s'appliquer à la biotechnologie. Le gouvernement maintiendra pour sa part une position prudente et continuera d'être présent dans toutes les instances internationales pertinentes afin de se tenir au courant des nouveaux développements, de contribuer au débat et d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour le Canada.

Services (recommandations 22 à 27)

Le gouvernement convient avec le Comité que le Canada « a un intérêt vital à favoriser un aboutissement satisfaisant du cycle de négociations sur les services ». Les services représentent actuellement plus de 60 % de l'activité économique canadienne et on peut prévoir que le commerce international des services, qui équivaut présentement à un cinquième des échanges internationaux, s'accroîtra considérablement dans les années qui